

Procès-verbal du Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Liège du 19 octobre 2020

Présents :

Invités :

- Madame **Bénédicte GRANDGAGNAGE**, chargée de communication à la SOWAER
- Monsieur **Pierre BONMARIAGE**, conseiller environnement à la SOWAER
- Monsieur **Christian DELCOURT**, chargé de la communication à Liege Airport

Membres :

- Madame **Géraldine DESILLE**, représentante effective du Ministre Jean-Luc CRUCKE
- Monsieur **Frédéric JACQUET**, représentant effectif de Liege Airport
- Monsieur **Thibaut de VILLENFAGNE**, représentant suppléant de la SOWAER
- Monsieur **Jean-Michel JAVAUX**, représentant effectif de la commune d'Amay
- Monsieur **Grégory PHILIPPIN**, représentant effectif de la commune d'Ans
- Monsieur **Thibaud SMOLDERS**, représentant effectif de la commune d'Awans
- Madame **Valérie HIANCE**, représentante effective de la commune de Bassenge
- Monsieur **Johan ANCIA**, président et représentant effectif de la commune d'Engis
- Monsieur **Etienne CARTUYVELS**, représentant effectif de la commune de Faimés
- Monsieur **Henri CHRISTOPHE**, représentant effectif de la commune de Fexhe-le-Haut-Clocher
- Madame **Isabelle SIMONIS**, représentante suppléante de la commune de Flémalle
- Monsieur **Salvatore FALCONE**, représentant effectif de la commune de Grâce-Hollogne
- Monsieur **Vincent LESAGE**, représentant effectif de la commune de Liège
- Monsieur **Francis DEJON**, représentant effectif de la commune de Saint-Georges-s/Meuse
- Monsieur **Hubert JONET**, représentant effectif de la commune de Verlaine
- Monsieur **Philippe MORDANT**, vice-président et représentant effectif de la commune de Donceel
- Madame **Gisèle MAGNO**, secrétaire du Comité, SOWAER-Environnement Liège

Excusés :

- Monsieur **Nicolas THISQUEN**, représentant effectif de la SOWAER
- Madame **Bojana VISIC**, représentante effective de la commune d'Herstal
- Madame **Isabelle THOMSIN**, représentante suppléante de la commune d'Herstal
- Madame **Christine SERVAES**, représentante effective de la commune de Juprelle
- Monsieur **Emmanuel LIBERT**, représentant suppléant de la commune de Juprelle
- Monsieur **Joseph SIMONE**, représentant effectif de la commune d'Oupeye
- Monsieur **Jean-François RAVONE**, représentant effectif de la commune de Villers-le-Bouillet
- Monsieur **François WAUTELET**, représentant suppléant de la commune de Villers-le-Bouillet

Absent(s) :

Aucun.

Début de la réunion : 9h15.

Au vu des nouvelles mesures sanitaires liées au COVID-19, la réunion s'est déroulée à distance via Microsoft Teams et la visite de l'aéroport a été annulée.

Monsieur LIBERT n'a pu se connecter à Microsoft Teams. Monsieur FALCONE a pu se connecter en cours de réunion.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le Comité.

Monsieur CARTUYVELS déplore que le comité ne se soit pas réuni plus tôt.

Monsieur ANCIA précise qu'une réunion du Comité était prévue en avril 2020, mais qu'elle a dû être annulée en suite des mesures de confinement décidées en mars 2020. Elle a été reportée en octobre afin de pouvoir la faire suivre d'une visite de l'aéroport.

2. Remplacement de représentants du Comité

Monsieur Maurice MOTTARD, représentant effectif de la commune de Grâce-Hollogne, est remplacé par Monsieur Salvatore FALCONE.

Monsieur Laurent LEONARD, représentant suppléant de la commune de Flémalle, est remplacé par Madame Isabelle SIMONIS.

Monsieur Christian DELCOURT, représentant effectif de Liege Airport, est remplacé par Monsieur Frédéric JACQUET.

Le comité prend acte de ces 3 remplacements.

3. Projet de communiqué de presse

Monsieur JACQUET aurait souhaité que le communiqué de presse intègre les dernières décisions adoptées par le Gouvernement wallon le 8 octobre 2020.

Madame GRANDGAGNAGE rappelle que le communiqué de presse a pour vocation de présenter les dossiers qui ont été abordés lors des réunions du Comité.

Le communiqué de presse tel que transmis par courrier du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité par le Comité.

4. Etat des dossiers en cours

Le président donne la parole à Monsieur JACQUET pour la présentation des points 4.1 et 4.2 et à Monsieur de VILLENFAGNE et Madame DESILLE pour la présentation du point 4.3.

4.1. Allongement de la piste de contingence

Monsieur JACQUET précise que l'étude d'incidence n'est pas encore clôturée à ce stade. Elle devrait être finalisée d'ici fin de cette année 2020.

Cette étude intègre une analyse des incidences du projet sur plusieurs domaines tels que repris ci-dessous :

- Les problèmes de chantier.
- La qualité de l'air :
Une campagne de mesure des retombées d'hydrocarbures a été réalisée autour de l'aéroport et ne relève rien de particulier.
- Le bruit :
Le projet n'entraînerait pas de changements notables au niveau du bruit rampant.
- La gestion des eaux de surface :
Les bassins d'orage seraient suffisamment dimensionnés pour recevoir les eaux de ruissellement.
- L'état des sols :
Des spots de pollution au niveau des sols ont été identifiés et seront traités.

4.2. Renouvellement du permis environnement

Le permis d'environnement de Liege Airport arrive à échéance en janvier 2023.

En date du 2 octobre 2020, le conseil d'administration de Liege Airport a attribué le marché à un bureau de consultants.

La réunion d'information du public (RIP) devrait se tenir d'ici fin de l'année 2020 voire début 2021. En termes de périmètre de l'étude, au minimum toutes les communes reprises dans le Plan de Développement à Long Terme (PDLT) seront concernées. Liege Airport plaide pour que les communes au-delà du PDLT soient également intégrées. Le périmètre exact de l'étude sera fixé par le fonctionnaire technique.

L'étude d'incidences devrait durer entre 6 et 12 mois.

L'étude d'incidences vise à identifier et ré-évaluer les effets de l'exploitation et du développement économique de l'aéroport sur l'environnement. Les éléments repris ci-après seront notamment analysés :

- Le bruit et les vibrations,
- La pollution atmosphérique,
- Le traitement des eaux de surface et souterraines,
- Les impacts économiques directs et indirects,
- La mobilité.

Le renouvellement du permis environnement devrait intervenir en 2023 après un long processus démocratique.

Questions et remarques relatives à ces points :

- Monsieur JAVAUX relève que le renouvellement du permis environnement est un énorme morceau. Il convient d'être structuré, mais aussi d'estimer le coût budgétaire si les plans de bruit venaient à être élargis. Il signale que certains riverains demandent que des sonomètres soient posés sur la commune. L'arrivée d'Alibaba a éveillé des questions et des inquiétudes. Les communes de l'arrondissement de Huy-Waremme sont en train de s'organiser en vue d'adopter une ligne commune au niveau de leurs revendications concernant le développement de l'aéroport. Il faut être attentifs quant au fait d'éveiller des attentes chez les riverains et ce, juste avant les prochaines élections.
- Monsieur PHILIPPIN souhaite connaître le nom de l'adjudicataire désigné en tant que bureau de consultants.

Monsieur JACQUET précise qu'en raison du délai de standstill, il n'est pas encore possible de communiquer le nom de l'adjudicataire.

4.3. Cinquième révision du PEB

- Monsieur de VILLENFAGNE informe le Comité que le Gouvernement wallon vient d'approuver une note d'orientation relative à la 5^{ème} révision des PEB autour des aéroports wallons. La révision se déroulera en deux temps.

Premièrement, le Gouvernement a décidé de procéder à une rectification matérielle du PDLT. Le logiciel de simulation utilisé jusqu'à présent pour l'établissement des plans de bruit est devenu obsolète d'une part, parce qu'il n'y a plus de mise à jour et de maintenance réalisées sur ce logiciel et d'autre part, parce que celui-ci ne tient pas suffisamment compte des spécificités de certains nouveaux types d'appareils. Le logiciel INM version 6.0c est remplacé par le logiciel IMPACT. Celui-ci est plus performant et constitue une référence internationale dans la mesure où il est utilisé par Eurocontrol. Le SPW a donc utilisé ce logiciel pour réviser le PEB. Cette révision a permis de constater qu'à certains endroits le PEB révisé débordait du PDLT actuel. Il s'agit d'un élargissement à la marge de maximum 300 mètres à certains endroits. Une modification décrétable sera nécessaire pour adopter le PDLT rectifié tenant compte des mêmes hypothèses que celles retenues en 2004.

Deuxièmement, la 5^{ème} révision des PEB ne pourra intervenir qu'après l'adoption par le Gouvernement wallon de la rectification des PDLT des aéroports wallons.

L'avant-projet de décret relatif à cette rectification des PDLT pourrait être adopté d'ici mi-2021 étant entendu que le calendrier sera identique tant pour l'aéroport de Liège que celui de Charleroi.

- Madame DESILLE remercie Monsieur de VILLENFAGNE pour cette information et précise qu'effectivement, en date du 8 octobre 2020, le Gouvernement wallon s'est prononcé sur l'orientation à prendre. L'option choisie, rectification du PDLT et révision du PEB, est estimée à un budget situé entre 22 et 32 millions d'euros pour l'aéroport de Liège. A ce jour, 363 millions d'euros ont déjà été investis au niveau des mesures d'accompagnement pour les riverains.

De plus, le Gouvernement wallon souhaite prendre des mesures d'accompagnement complémentaires en vue d'assurer une protection maximale des riverains, à savoir :

- La création d'un groupe de travail chargé d'évaluer les nuisances sonores et d'identifier des pistes pour les limiter, à savoir :
 - L'analyse des hypothèses à utiliser pour réviser les PEB,
 - La recherche de solutions en vue de réduire le bruit,
 - L'évaluation globale des réseaux de sonomètres,
 - Le renforcement de l'efficacité de l'arrêté sanctions.

Ce groupe de travail serait constitué par les représentants suivants : Cabinet, SPW, SKEYES, LA, BSCA, SOWAER et l'ACNAW.

- La possibilité de mettre en place des mesures de bruit, via la pose de sonomètres, en faveur de communes wallonnes situées en dehors du PDLT.
- L'amélioration des procédures de vols et la possibilité de déplacer, ou supprimer, les avions les plus bruyants à des heures moins problématiques et ce, sous réserve des engagements contractuels, mais également des résultats d'une étude d'impacts économiques que la Région wallonne va initier.
- L'élargissement du Comité d'accompagnement aux communes wallonnes survolées à moins de 5000 pieds et situées en dehors du PDLT qui souhaiteraient l'intégrer.
- Le développement de projets multimodaux incluant le rail tel que celui de Liège Carex.
- Le suivi de l'étude de mobilité initiée par le SPW qui intègre les éléments du plan de secteur et les projets de développement.

Questions et remarques relatives à ces points :

- Monsieur JAVAUX attire l'attention sur le fait que les vols en sens inverse sont en augmentation et passent au-dessus de plus de communes.
- Monsieur PHILIPPIN souhaite que le nombre de sonomètres soit revu à la hausse du côté des décollages en sens inverse.
- A la demande de Monsieur PHILIPPIN, Madame DESILLE précise qu'il ne faut pas confondre les deux dossiers repris ci-après :
 - * l'étude d'incidences sera menée dans le cadre du renouvellement du permis environnement et aboutira en 2023 ;
 - * la révision du PEB tient compte des perspectives de développement à 10 ans de l'aéroport et aboutira en 2021
- Monsieur MORDANT souhaiterait que la note d'orientation du Gouvernement wallon soit communiquée au Comité. Par ailleurs, il considère que le fait que la SOWAER rédige le projet de décret constitue un conflit d'intérêts. Il confirme que d'autres communes souhaitent intégrer le Comité. Il constate une augmentation des plaintes pour nuisances sonores sur sa commune (Donceel). Il souhaite également savoir si le Gouvernement wallon compte dresser un bilan budgétaire du développement de l'aéroport.

Monsieur JACQUET indique que le plan de développement à long terme de l'aéroport (*à ne pas confondre avec le PDLT*), à l'horizon 2040, sera soumis au conseil d'administration d'ici fin de l'année 2020. Dès qu'il aura été approuvé, il sera communiqué au Comité d'accompagnement. Il y a également un business plan qui accompagne le master plan. Les aspects financiers sont pris en compte.

Monsieur JACQUET plaide pour des réunions trimestrielles du Comité afin de maintenir une communication transparente.

Madame DESILLE informe le Comité que la SOWAER est chargée de communiquer aux communes comprises dans le PDLT les mesures qui seront prises dans le cadre du suivi de la cinquième révision du PEB.

Monsieur JONET se réjouit de communication très transparente de Madame DESILLE. Cela facilitera grandement la communication des communes dans le cadre de leurs conseils communaux respectifs. Il est effectivement important de disposer d'une ligne du temps quant aux mesures.

- Monsieur FALCONE considère le problème de la mobilité autour de l'aéroport et l'impact de l'arrivée d'Alibaba doivent être pris en compte dans le cadre de l'étude d'incidences sur le renouvellement du permis environnement.

Monsieur JACQUET l'informe que les aspects liés à la mobilité seront bien intégrés dans l'étude. Une grande étude de mobilité est déjà en train d'être menée par le SPW et les résultats sont attendus dans les prochains mois.

- Monsieur CHRISTOPHE souligne à son tour le discours éclairant de Madame DESILLE. Il rappelle les gros problèmes de mobilité rencontrés actuellement sur sa commune (Fexhe-le-Haut-Clocher) et liés aux passages de véhicules lourds. Une rue a été fermée pour cause d'effondrement de la route. Il souhaite savoir où en est la route de contournement.

Monsieur JACQUET rappelle que cette route de contournement est inscrite au plan de secteur. Monsieur de VILLENAGNE précise que la réalisation de cette route avait été retenue dans le portefeuille de projets FEDER piloté par la SOWAER en collaboration avec le SPW, mais n'a pas pu être mise en œuvre faute de budget disponible. La SOWAER a bon espoir de pouvoir représenter ce projet dans le cadre d'un nouvel appel à projets.

Madame DESILLE rappelle que ce point fait partie de la décision du 8 octobre 2020 du Gouvernement wallon tel qu'exposé tout à l'heure.

5. Augmentation des plaintes des riverains pour nuisances sonores

Monsieur ANCIA signale qu'un riverain de la commune d'Engis s'est plaint d'être survolé, mais qu'aucune solution ne lui aurait été proposée.

Le président passe la parole à Monsieur de VILLENAGNE afin de dresser le constat des plaintes pour nuisances sonores enregistrées à la SOWAER en 2020 (présentation jointe au présent PV). Monsieur de VILLENAGNE présente la nouvelle identité de la SOWAER dont la volonté est de s'inscrire dans un développement durable.

Monsieur de VILLENFAGNE informe le comité que Liege Airport et la SOWAER se sont accordés sur l'importance de centraliser les questions des riverains, notamment concernant les nuisances sonores, vers le guichet unique de la SOWAER.

Questions et remarques relatives à ce point :

- A la demande de Monsieur LESAGE quant à la manière de comptabiliser une plainte émanant d'une association de riverains, Monsieur de VILLENFAGNE précise qu'elle est comptabilisée comme une seule plainte.
- Monsieur DUMONT souhaite savoir à quoi sont dus majoritairement les plaintes et si celles-ci sont davantage liées à des avions plus anciens.

Monsieur BONMARIAGE indique que les plaintes sont principalement liées à des gros porteurs qui sont plus perceptibles et plus visibles. Le renouvellement des avions est un processus long dans la mesure où leur durée de vie est de 25 ans.

Monsieur JACQUET rappelle que les compagnies aériennes se sont engagées dans un renouvellement de flotte, mais que celui-ci dépend des compagnies aériennes et non de la société gestionnaire.

- Monsieur PHILIPPIN demande si la présentation sera communiquée au Comité car il serait utile d'en disposer pour le prochain conseil communal. Par ailleurs, il souhaite connaître le pourcentage de plaintes liées aux vols en sens inverse.

Monsieur de VILLENFAGNE confirme que la présentation sera communiquée ultérieurement au Comité. Il précise que 20 % des plaintes reçues à la SOWAER en 2020 concernent des vols en sens inverse.

La présentation a été transmise par mail du 19 octobre 2020 aux participants.

Monsieur DELCOURT attire l'attention du Comité sur le fait que pas moins de 41.000 plaintes ont été enregistrées pour l'aéroport de Zaventem alors que l'aéroport de Liège a davantage de vols de nuit que celui de Zaventem.

Monsieur DELCOURT informe le Comité que Liege Airport, en concertation avec la SOWAER, travaille sur un argumentaire pour répondre aux questionnements des riverains. Il prendra la forme d'une brochure à destination des communes. Si les communes reçoivent d'autres questions des riverains, Monsieur DELCOURT les invite à les leurs transmettre.

6. Divers

Le Président passe la parole à Monsieur BONMARIAGE afin de présenter au Comité la nouvelle application DIAPASON disponible sur le site internet de la SOWAER et qui permet de visualiser en temps réel les trajectoires des avions et les relevés sonores enregistrés sur le réseau de sonomètres fixes.

Un document explicatif relatif à cette nouvelle interface a été transmis aux participants par mail du 19 octobre 2020.

A la demande du Comité, Monsieur BONMARIAGE précise les informations suivantes :

- Un gros porteur prend moins rapidement de l'altitude qu'un moyen porteur ;
- 98% des avions de l'aéroport de Liège respectent les procédures de vols et les 2% restant sont des trajectoires inhabituelles ;
- Les trajectoires inhabituelles sont d'office transmises à SKEYES afin de connaître les justifications ;
- L'ACNAW analyse également les trajectoires inhabituelles et les rapports justificatifs transmis par SKEYES. Les résultats de son analyse se retrouvent dans son rapport d'activités annuel ;
- Les vidéos relatives aux différentes procédures de vols sont disponibles sur le site internet de la SOWAER ;

Monsieur DELCOURT suggère que des flash news soient transmises par mail aux membres du Comité pour qu'ils soient le plus à jour au niveau des informations.

Le Président conclut sur la nécessité de se rencontrer plus régulièrement.

Fin de la réunion : 10h30.